

**Département des arts visuels
Université de Moncton**

**Rapport d'auto-évaluation
Novembre 2004**



Jacques Arseneault *Pair o' Dice* (1997)



André Lapointe *Borne-Lieu* (2002)



Francis Coutellier *La tasse de Riopelle* (2001)



Marie Ulmer *Dérive VII* (1999)

Table des matières

1. Introduction.....	3
2. Les programmes.....	3
Présentation des programmes	
Forces et faiblesses des programmes	
3. Ressources humaines.....	8
4. Ressources matérielles.....	9
Ateliers	
Salles de séminaire	
Autres	
Lieux d'exposition	
Budget	
Bibliothèque	
Diapositives et vidéo	
Équipement informatique	
GAUM	
5. La recherche-crédation en arts visuels.....	12
6. Un énoncé de vision.....	14
7. Campus d'Edmundston.....	15
8. Le mot de la fin.....	16
Annexe A : Questions pour un mandat d'évaluation.....	18
Annexe B : Curriculum vitae des professeures et professeurs.....	20
Annexe C : Charges d'enseignement.....	87
Annexe D : Sommaires de cours.....	116
Annexe E : Structure des programmes révisés.....	218
Annexe F : Statistiques.....	223
Annexe G : Mémoire du Département des arts visuels	226

RAPPORT D'AUTO-ÉVALUATION

Département des arts visuels Centre universitaire de Moncton

Depuis trente ans, les artistes visuels acadiens formés à l'Université de Moncton ont investi l'Acadie, ils lui ont donné un visage, une identité et un sens d'appartenance en produisant leurs œuvres ici, en faisant face aux contradictions d'un milieu qui se voit surpris de leur présence soudaine et de la nouveauté de leur contribution. À travers ceci, le Département des arts visuels de l'Université de Moncton a tout mis en œuvre afin de servir de point de ralliement et de source de référence.

Son Honneur, Herménégilde Chiasson,
Lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick

Mémoire du Département des arts visuels au Groupe de travail sur l'avenir de l'Université, mai 2001

1. Introduction

Depuis qu'ils existent, les programmes de formation en arts visuels ont été évalués une fois, il y a de cela exactement dix ans. C'est Madame Katherine Tweedie de Concordia University qui en avait fait l'évaluation. Son rapport a été remis le 6 novembre 1994 et ses recommandations ont donné lieu à des aménagements mineurs. C'est dire que la structure et les contenus des programmes actuels n'ont pas été révisés en profondeur depuis leur implantation.

À la demande des instances de l'Université de Moncton, les professeures et professeurs du Département des arts visuels ont apporté, en 2004, des mises à jour à un rapport d'auto-évaluation qui avait été rédigé en 2001 au cours d'un processus d'évaluation qui n'avait pu être mené à son terme.

Le directeur et tout le personnel du département souhaitent vivement que l'évaluation externe sera conduite durant l'année en cours, si possible au printemps 2005 afin que des mesures soient prises pour que les programmes soient reconfigurés afin de répondre aux besoins de la société d'aujourd'hui et des artistes de demain.

Le départ à la retraite d'une partie importante du corps professoral régulier et l'avènement de nouvelles technologies créent un contexte favorable pour entamer ces réformes. Nous plaçons donc beaucoup d'attentes en ce processus d'évaluation et nous attendons avec impatience la vision, les guides et les pistes que l'évaluation permettra de dégager.

2. Les programmes

Le Département des arts visuels offre deux programmes, l'un orienté vers la formation des artistes professionnels, l'autre vers la formation des enseignantes et des enseignants. Le programme du baccalauréat en arts visuels (BAV) a

comme but de donner aux étudiantes et aux étudiants une formation générale dans le domaine des arts visuels; le programme du baccalauréat en arts visuels (orientation enseignement) (BAVE) a comme but de former des enseignantes et des enseignants en arts visuels pour les écoles publiques notamment au niveau secondaire. Cette formation est également destinée aux personnes qui oeuvreront dans des établissements de formation en marge du système scolaire public (centres culturels, écoles privées).

Ces deux programmes répondent au besoin de former des artistes et des enseignants dans un milieu francophone, adapté à leur milieu social et économique. Jadis, peu d'entre eux pouvaient se permettre des études en arts visuels en dehors de la province. Aujourd'hui, la mobilité étudiante est plus grande et la concurrence des autres établissements ou structures de formation forcent l'Université de Moncton à faire en sorte que ses programmes en arts visuels soient adaptés aux besoins présents.

Au Nouveau-Brunswick, il existe dans les écoles secondaires des programmes en arts plastiques qui dépendent étroitement des ressources financières des districts scolaires et des priorités décidées par les directeurs et directrices de ces écoles. Toutes les écoles n'offrent pas une initiation aux arts visuels et il y a des étudiantes et étudiants qui se présentent au niveau universitaire sans les préalables nécessaires. Cette lacune rend plus difficile l'évaluation adéquate de leurs dossiers lors des inscriptions.

Nous examinons depuis quelques années le contenu de nos programmes que nous souhaitons modifier, car il est important d'offrir une formation dans un contexte plus contemporain et tenant compte des nouvelles technologies (voir notre proposition *Révision du programme du BAV 2000-2001*). Nous voulons que le nombre de crédits obligatoires en histoire de l'art passe de 12 à 15; nous souhaitons de plus ajouter quelques cours, comme *Démarche créative*.

Afin de faciliter les améliorations proposées, nous souhaitons l'intégration du poste de professeure ou professeur d'arts visuels de la Faculté des sciences de l'éducation (didactique) et celui du directeur de la Galerie d'art. En regroupant les ressources déjà existantes, nous pensons pouvoir enrichir nos programmes du BAV et du BAVE. Pour ce faire, nous souhaitons la bonne collaboration des instances impliquées.

Structure des programmes

Particularités : le programme spécialisé en arts visuels, outre les obligations institutionnelles en matière de formation générale et pour les cours de langue française, fonctionne de la façon suivante. Le département offre des cours en histoire de l'art, en dessin, en peinture, en sculpture, en céramique, en photographie et en estampe. Les étudiantes et les étudiants doivent suivre obligatoirement au moins quatre (4) cours d'histoire de l'art (dont trois (3) sont imposés), quatre (4) cours de dessins, et l'introduction (6 crédits) à quatre (4) des cinq (5) sous-disciplines offertes par le département (photographie, peinture, sculpture, céramique et estampe). En 3^e et 4^e années, les étudiantes et les

étudiants doivent choisir deux spécialisations (24 crédits par domaine) parmi les cinq sous-disciplines.

BACCALAURÉAT EN ARTS VISUELS

Diplôme : B.A.V.

Durée : 4 ans

Lieux : Moncton 4 ans, Edmundston 2 premières années ** Les années subséquentes se font à Moncton.

OBJECTIFS

L'objectif du département des arts visuels est de diffuser les connaissances des disciplines d'arts visuels et de favoriser la création artistique. Fondée sur une initiative personnelle de l'étudiante ou de l'étudiant en collaboration avec la professeure ou le professeur, elle relie les moyens techniques à l'expression visuelle. Elle incite l'étudiante et l'étudiant à développer ses aptitudes créatrices, conceptuelles et perceptuelles. Elle le sensibilise aux traditions en arts ainsi qu'aux nombreuses tendances de l'art contemporain.

CONDITIONS D'ADMISSION

Condition générale et les exigences spécifiées ci-dessous.

1. Le candidat ou la candidate de la 1^{re} année du programme doit :
 - soumettre un portfolio de ses oeuvres (dessins, peintures...) ou une série de diapositives;
 - à la date fixée, se présenter à une entrevue et remplir un questionnaire portant sur ses intérêts particuliers et ses connaissances en arts visuels.
2. Le candidat ou la candidate qui désire être admis en 2e, 3e ou 4e année du programme doit :
 - Avant l'étude définitive de son dossier, lors de sa demande d'admission ou avant le 1er juin, présenter un portfolio ou des diapositives des travaux exécutés pendant les 12 derniers mois.
 - Les candidats et candidates de l'extérieur du Nouveau-Brunswick devront obtenir deux lettres de recommandation qui devront être envoyées à la direction du Département des arts visuels par leurs signataires à titre confidentiel.
 - Il n'est pas obligatoire de se présenter à une entrevue, à moins d'avis contraire.
3. À l'intention des candidats et candidates qui n'ont pas terminé la douzième année.
 - Les candidats et candidates de 17 ans ou plus qui ne remplissent pas les conditions générales d'admission à l'Université et qui montrent une réelle aptitude en création artistique peuvent être admis après avoir rempli les exigences du Département. Ce point concerne seulement les candidats et candidates au B.A.V.
4. Note à l'intention de tous les candidats et de toutes les candidates
 - Le candidat ou la candidate doit identifier ses oeuvres en y indiquant ses nom et adresse au verso.
 - Une fois examinés, les documents seront remis à l'étudiante ou à l'étudiant.
 - Ce qui est exigé avec la formule de demande d'admission doit être envoyé au Registrariat. Ce qui est contenu dans le document Conditions particulières d'admission doit être expédié au Département des arts visuels, Faculté des arts et des sciences sociales, Campus de Moncton, Moncton, N.-B. E1A 3E9 (858-4033).

AUTRES RENSEIGNEMENTS

- Participation aux cours
 - L'étudiante ou l'étudiant doit se présenter à tous ses cours; un nombre d'absences supérieur à 3 pendant un semestre pourrait entraîner son renvoi.
 - Un cours exige 9 heures de travail par semaine : 3 heures sous la direction du professeur ou de la professeure et 6 heures de travaux pratiques.
- Passage de la 2e à la 3e année
 - Pour être admis aux deux concentrations lors de son passage en 3e année, l'étudiante ou l'étudiant doit être accepté par les professeurs et professeures responsables de ces concentrations.
- Moyenne et rendement de l'étudiante et de l'étudiant
 - Un étudiante ou un étudiant dont la moyenne est trop faible et qui reçoit trois fois la note D à la fin d'une année doit quitter le Département.
- Soins du matériel
 - Les étudiantes et étudiants sont responsables du matériel et des locaux mis à leur disposition. Toute perte matérielle causée intentionnellement ou par une

négligence évidente pourrait obliger le Département à exiger des dédommagements, voire le renvoi des étudiantes ou des étudiants impliqués.

TABLEAU DE COURS

1^{re} ANNÉE

OBLIGATOIRES		18 cr.
ARVI1204 Dessin I	3	
ARVI1205 Dessin II	3	
ARVI1530 L'art des débuts au 19 ^e siècle	3	
ARVI1540 L'art du 20 ^e siècle	3	
FRAN1903 La langue et les normes	3	
FRAN... (1)	3	
OPTION		12 cr.
Choix de 2 introductions parmi les cours suivants : (6 crédits par introduction)		
ARVI1604 Peinture	3	
ARVI1605 Peinture	3	
ARVI1704 Sculpture	3	
ARVI1705 Sculpture	3	
ARVI2302 Photographie	3	
ARVI2303 Photographie	3	
ARVI2802 Céramique	3	
ARVI2803 Céramique	3	
ARVI2902 Estampe	3	
ARVI2903 Estampe	3	
ARVI2912 Communication graphique	3	
ARVI2913 Communication graphique	3	
CHOIX		6 cr.
-----TOTAL		36 cr.

(1) Voir l'avis pour les exigences en français.

2^e ANNÉE

OBLIGATOIRES		18 CR.
ARVI2204		
ARVI2205		
ARVI2511		
FRAN (6 crédits)		
PHIL2240		
OPTION		12 CR.
Choisir 2 introductions; 6 crédits par introduction : autres choix que ceux de la 1 ^{re} année (1)		
ARVI1604	ARVI2302	ARVI2902
ARVI1605	ARVI2303	ARVI2903
ARVI1704	ARVI2802	ARVI2912
ARVI1705	ARVI2803	ARVI2913
(1) À Edmondston, l'étudiante ou l'étudiant doit choisir PEINTURE et SCULPTURE		
CHOIX		6 CR.
-----TOTAL		36 CR.

3^e et 4^e ANNÉES

OBLIGATOIRES		3 CR.
1 cours d'histoire de l'art choisi parmi les cours suivants :		
ARVI3512	ARVI3522	ARVI4522
OPTION		48 CR.
2 spécialisations : 24 crédits par spécialisation		
ARVI3304	ARVI3804	ARVI4606
ARVI3305	ARVI3805	ARVI4607
ARVI3606	ARVI3904	ARVI4706
ARVI3607	ARVI3905	ARVI4707
ARVI3706	ARVI4304	ARVI4804
ARVI3707	ARVI4305	ARVI4805

ARVI4904
ARVI4905

CHOIX
-----TOTAL
GLOBAL

9 CR.
60 CR.
132 CR.

BACCALAURÉAT EN ARTS VISUELS (ORIENTATION ENSEIGNEMENT)

Pour obtenir la certification permettant d'enseigner les arts visuels dans les écoles du Nouveau-Brunswick, il faut ajouter à ce diplôme celui du B. Éd.

Le baccalauréat en arts visuels (orientation enseignement) est configuré de manière à laisser l'espace pour que l'étudiante ou l'étudiant puisse suivre des cours d'une deuxième concentration à l'intérieur des 126 crédits du programme. Les mêmes exigences pour les cours de français s'appliquent. De plus, le cours STAT 2653 est obligatoire.

Pour être admissible au B. Éd. (programme A), il faut choisir une concentration qui correspond à une mineure acceptée (anglais, géographie ou histoire) et remplir les conditions particulières d'admission de ce programme.

Voir les détails de la structure du programme dans le *Répertoire 2003-2004* de l'Université de Moncton, p. 49.

Forces et faiblesses des programmes

Nombre d'étudiantes et d'étudiants : le nombre relativement peu élevé d'étudiantes et d'étudiants dans les programmes d'arts visuels permet une approche individualisée à l'enseignement surtout en 3^e et 4^e années pour les ateliers de spécialisation. Le ratio professeur/étudiant varie de 1:1 à 1:6 ou 7 ce qui est bien inférieur à la moyenne générale de l'Université. Si cet avantage permet un enseignement fortement personnalisé, les contraintes budgétaires entraînent également des surcharges, une approche interne souple pour la comptabilisation des charges (1 étudiant = 1 crédit) et occasionnellement la fusion de cours.

Accès aux ateliers : étant donné le petit nombre d'étudiantes et d'étudiants, l'accès aux ateliers et aux équipements est facile et permanent. L'utilisation des ateliers est soumise à un ensemble de règles souples et efficaces qui reposent sur la responsabilisation des utilisateurs et des utilisatrices.

Le nombre de sous-disciplines : les cinq disciplines d'atelier actuellement offertes présentent des défis non seulement dans la structuration des programmes mais également au niveau de la distribution des charges très aléatoires étant donné qu'elle est fondée sur les choix et les préférences des étudiantes et des étudiants pour tel ou tel atelier. Ces ateliers sont-ils encore les plus pertinents aujourd'hui étant donné les autres établissements qui fournissent de la formation dans certaines disciplines, étant donné aussi l'évolution de ces disciplines et l'avènement de disciplines nouvelles avec les nouvelles technologies. Faut-il faire une place à la communication graphique, au design, au multimédia?

BAVE et la formule 4 + 2 : les étudiantes et étudiants intéressés à la filière enseignement sont désavantagés par rapport aux étudiantes et étudiants des autres disciplines pour qui un programme intégré de cinq (5) ans est possible. En arts visuels, on doit d'abord suivre le programme de quatre années et faire par la suite un programme de deux ans pour pouvoir avoir la certification. Faut-il réduire le nombre de

crédits ARVI ou est-il pensable que la Faculté des sciences de l'éducation réduise la durée de son programme A d'une année?

Ressources documentaires : le nombre de livres et de périodiques à la bibliothèque est insuffisant. Il faudrait aussi améliorer la collection des diapositives pour les cours d'histoire et les ateliers et faire l'acquisition de Cdrom comme support à l'enseignement.

Budgets inadéquats : nous sommes conscients que l'Université n'a pas des ressources illimitées et que la formation en arts visuels est coûteuse. Il sera pourtant nécessaire que les budgets soient ajustés pour répondre aux besoins en ressources humaines, techniques et matérielles afin que nos programmes puissent maintenir le calibre et le niveau de ce qui s'offre dans les autres établissements de la région ou de l'extérieur de la région.

3. Ressources humaines

Pour dispenser les cours du programme, le département disposait, jusqu'à très récemment, de ressources professorales organisées autour de six postes de professeurs réguliers dont un en histoire de l'art et cinq pour chacune des sous-disciplines du programme. Ces professeures et professeurs réguliers étaient appuyés par quelques chargés de cours en fonction des dégrèvements accordés pour l'administration du programme et pour la recherche. Le nombre des chargés de cours pourrait augmenter en fonction de la nouvelle approche à la distribution des charges d'enseignement suite à la dernière négociation.

Avec le départ à la retraite du professeur d'histoire de l'art et de la professeure responsable de l'atelier de peinture, le département se retrouve avec seulement quatre professeurs réguliers et toute une équipe de chargés de cours. Avec le départ possible d'un autre professeur d'ici quelques années, il devient urgent de réfléchir à la manière de stabiliser le corps professoral du département.

Afin de préparer la relève, le département a obtenu de l'Université qu'elle accorde une bourse de recrutement à une jeune artiste qui est présentement aux études doctorales à l'UQÀM. Cette personne, après trois années d'études, est maintenant prête à intégrer les rangs du corps professoral. Elle sera la première professeure régulière à détenir le doctorat au Département des arts visuels.

Le Département dispose aussi des services d'une technicienne à plein temps et de l'équivalent d'une technicienne ou d'un technicien à temps partiel.

En outre, le Département partage les services d'une secrétaire administrative avec le département voisin de musique.

Corps professoral 2004-2005 :

ARSENEAULT, Jacques, titulaire, B.A.V., M. Ens. A.P. (PARIS)

CHIASSON, Herménégilde, professeur à temps partiel, B.A., B.F.A., M.F.A. (BUFFALO), Ph.D. (SORBONNE), Dipl. de l'École nationale supérieure des arts décoratifs (PARIS), Ph.D. d'honneur (Université de Moncton)

COUTELLIER, Francis, titulaire, Dipl. Arts, Cert. Dipl. E.S., M.F.A. (BUFFALO), Directeur du Département des arts visuels

LAPOINTE, André, titulaire, B. Art. Plast., M. Art. Plast. (UQAM)

ULMER, Marie-Reine, titulaire, B.A., C.A.P., B.C.C., B.A.C., Dipl. (STRASBOURG)

BÉLANGER, Jennifer, professeure chargée de cours, B.A.V. (MONCTON)

BLANCHETTE, George, professeur chargé de cours, B.A.V. (MONCTON)

CHARETTE, Luc. A., professeur chargé de cours, B.A., B.Ed., B.A.V., cert. TI, Cert. Photo, M.A. arts médiatiques (LAVAL)

COLLINS, Gerry, professeure chargée de cours, B.A.V. (MONCTON)

DEVEAU, Carole, professeure et technicienne, B.A.V. (MONCTON)

DRAPEAU-LÉGER, Gisèle, professeure chargée de cours, B.A.V.E. (MONCTON)

FORGUES, Julie, boursière de l'Université de Moncton, B.A.V. (MONCTON), M.F.A. (CONCORDIA), inscrite au doctorat (UQAM)

LEBLANC, Diana, technicienne, B.A.V. (MONCTON)

SAVOIE, Diane, secrétaire administrative

Curriculum vitae : voir Annexe B.

Charges d'enseignement : voir Annexe C.

Syllabus de cours : voir Annexe D.

4. Ressources matérielles

Depuis 1992, le Département des arts visuels est situé dans un nouvel édifice qu'il partage avec le Département de musique. L'édifice a été spécialement conçu pour répondre aux besoins particuliers de ces deux départements (lumière pour le premier, acoustique pour le deuxième) avec des facilités communes aux deux départements comme le secrétariat. L'édifice est moderne, agréable et efficace et il correspond aux normes de sécurité exigées.

Ateliers : le Département compte cinq ateliers :

- **Photographie** : comprend une salle de séminaire de 30 places pour la théorie et la critique, un studio de prises de vue avec éclairage artificiel et flash, trois chambres noires et un processeur couleur pour le procédé couleur avec deux postes de travail; trois chambres noires avec 15 postes de travail pour le procédé noir et blanc, un espace pour les développements des pellicules, un espace pour le séchage, la retouche et la finition des photographies, deux réserves (une pour l'entreposage des produits chimiques, l'autre pour le matériel et le rangement d'une collection de 400 diapositives).

- **Peinture (et dessin) :** grand espace ouvert avec éclairage naturel du nord. L'atelier comprend 25 places disposées autour de l'espace ayant chacune un tabouret, un module rangement sur roulette avec une surface vitrée pouvant servir de palette, prise électrique individuelle, une table à dessin mobile ainsi que des étagères. L'atelier est muni d'un éclairage central avec plateforme pour modèle. Il comprend l'équipement suivant :
 - 2 éviers pour le nettoyage ainsi que des armoires pour le rangement
 - une scie à anglets
 - 30 chevalets pour des petits formats et 5 chevalets pour grands formats
 - 20 bancs à dessin
 - grand mur pour peindre sur roulettes
 - boîte permettant le rangement d'un rouleau de toile et sa distribution
 - un casier de métal pour les revues d'art
 - 50 casiers individuels pour le rangement des travaux étudiants.

L'atelier est aussi muni d'une salle de séminaire adjacente avec dispositif de projection, table centrale et chaises. Une autre salle adjacente sert de rangement pour les travaux de plus grand format ainsi que des armoires contenant une variété d'outils et de matériaux de base (perceuse, agraferuse, marteau, couteau, ciseaux, clous, vis etc.

- **Gravure, lithographie estampe :** l'atelier de gravure (local 327B) sert à l'enseignement des cours de gravure du programme selon les techniques suivantes : gravure (sur bois, sur zinc, sur cuivre), linogravure, monotype, aquatinte, eau-forte. Il a une capacité de 20 étudiantes et étudiants. L'équipement comprend :
 - 1 presse à relief TAKACK, 40" x 76"
 - 1 presse à relief NOLAN, 29" x 40"
 - 1 presse à intaglio FRENCH TOOL, 30" x 54"
 - 1 presse à intaglio REMBRANT, 24" x 42"
 - 1 séchoir à épreuves 24" x 34" x 50 étagères
 - 1 séchoir à épreuves 40" x 56" x 50 étagères
 - 1 table lumineuse 28" x 34"
 - 1 boîte à aquatinte

L'atelier de gravure comprend aussi une chambre des acides pour le travail en eaux-fortes.

L'atelier de lithographie (local 132B) d'une capacité de 15 étudiantes et étudiants sert à l'enseignement des cours de lithographie selon les techniques suivantes : lithographie sur pierre, sur plaque d'aluminium et la sérigraphie. L'équipement comprend :

- 1 presse à lithographie REMBRANT 30" x 50"
- 1 presse à lithographie Charles Brand 24" x 40"
- 1 table à sérigraphie 48" x 73"
- 1 séchoir 24" x 34" x 50 étagères
- 1 séchoir 32" x 50" x 50 étagères

Une chambre noire (local 307B) dessert à la fois les cours de photographies et les cours d'estampes. Les techniques enseignées dans l'atelier sont la photogravure, la photolithographie, la photo-relief et la sérigraphie. L'équipement pour l'estampe comprend : 1 table d'exposition NUARC, 38" x 46" de des bassins pour le développement des plaques

- **Céramique :** cet atelier comprend 5 salles et peut contenir 12 étudiantes et étudiants maximum.
 1. **Laboratoire :** Endroit où l'on retrouve tous les éléments chimiques, les balances, les tamis et tout instrument de mesure pour y faire de la recherche de couleurs en glaçures et en engobes. C'est là où le travail de recherche (couleurs et analyse de terres) se prépare. Il est équipé de 2 éviers et de comptoirs en inox ainsi que d'une ventilation spéciale pour éviter l'intoxication lors de la manipulation des oxydes. Un maximum de 2 étudiantes ou étudiants peuvent y travailler.

2. L'atelier d'émaillage : espace où se fait toute la partie de l'émaillage. Il comprend un four pour brûler les matières organiques, une hotte pour l'émaillage ainsi qu'un classeur de plaquettes de couleurs. Cet endroit est muni de 2 comptoirs en inox, d'un évier ainsi que d'un compresseur intégré. Un seul étudiant ou une seule étudiante peut y travailler à la fois.

3. Salle des fours : on y retrouve 1 four à gaz avec un contrôle électronique, coiffé d'une hotte qui récupère les gaz non brûlés et les carbones, deux (2) fours électriques contrôlés électroniquement aussi munis de hottes. Cette salle comprend aussi un comptoir en inox, des étagères, des armoires pour le matériel de cuisson et du matériel d'enfournement pour tous les fours. Un espace extérieur sert d'emplacement pour un four Rakū alimenté par le gaz propane. Cette salle n'est occupée que pendant les enfournements et pendant le contrôle des cuissons

4. Salle des terres : équipée d'un (1) extrudeur pour la récupération des terres ainsi qu'un compresseur intégré, d'étagères et d'une armoire pour l'outillage, les plâtres de récupération et de seaux de mélanges. Cette salle est plutôt pour le rangement du matériel et de l'outillage.

5. Atelier central : peut accommoder 12 étudiantes et étudiants et comprend l'équipement suivant : deux (2) grandes tables en inox, des étagères pour le rangement de pièces, deux (2) armoires de rangement, une (1) armoire humide pour pièces en chantier, huit (8) casiers pour outils des étudiantes et étudiants, trois (3) éviers, un (1) évier pour les yeux, une (1) table de plâtre à malaxer, une (1) table de presse qui est dans l'atelier de sculpture, un (1) meuble de rangement, des rondeaux.

Sculpture : l'atelier de sculpture est constitué d'une grande salle principale d'environ huit par treize mètres, entourée de cinq petites salles où s'exercent les différentes techniques.

- La grande salle sert à la fois de salle didactique et de salle de montage en plus d'offrir des possibilités techniques telles que le modelage de la glaise, la sculpture sur bois et le pliage de métaux. Les petites salles adjacentes, quand à elles, sont utilisées à des fins plus spécifiques, car elles sont équipées de machines outils et de ventilations anti-pollution.
- La salle des métaux est équipée d'une soudeuse, «TIG et arc électrique », de la traditionnelle soudeuse « oxygène acétylène » et d'une coupeuse « plasma », en plus d'offrir des outils manuels variés.
- La salle de bois est équipée principalement d'une scie sur table, d'une scie à rubans, d'un tour à bois et de deux sableuses de qualité professionnelle. Elle offre aussi deux scies à chaîne électriques et différents outils manuels tels que visseuse à batteries et cloueuse à air comprimé.
- La salle de pierre offre une cabine de jet de sable, un dépoussiéreur et un levier mécanique d'une capacité d'une tonne comme principaux équipements. Le travail de coupe et de sculpture des pierres s'effectue à l'aide de scies diamantées et d'outils à percussions, la cabine de jet de sable est utilisée principalement pour la gravure des pierres et du verre et pour le nettoyage des métaux.
- La salle mixte est équipée d'un ventilateur qui permet d'absorber les gaz toxiques. C'est l'endroit où sont utilisés les produits tels les résines époxydes, le latex et le polystyrène expansé par exemple.
- La salle de plâtre est utilisée pour le gâchage du plâtre, les mélanges de bétons et pour différents moules.

Salles de séminaire : le Département abrite deux salles de séminaires et d'enseignement qui peuvent également servir à d'autres fins (réunions, rencontres sociales etc.)

Autres : les étudiants et les professeurs ont aussi accès à une remise et à deux salles de rangement. Les professeurs disposent de bureaux spacieux attenants à leur atelier.

Lieux d'exposition : à l'étage principal de l'édifice, le département dispose d'une mini-galerie et de quatre vitrines pour exposer les travaux des étudiantes et des étudiants. Ces espaces d'exposition sont gérés par les étudiantes et les étudiants. Enfin, les finissantes et finissants du programme exposent leurs travaux à la Galerie d'art de l'Université de Moncton (GAUM) et l'exposition dure en général un mois (voir plus bas GAUM).

Bibliothèque : il n'y a pas de bibliothèque spécialisée au département comme tel ou dans l'édifice mais le personnel peut consulter trois revues auxquelles le Département est abonné : *Art in America*, *Canadian Art* et *Espace*. Les étudiantes et étudiants doivent aller à la bibliothèque universitaire (Bibliothèque Champlain) pour leurs travaux. Il s'y trouve une collection d'ouvrage d'art et de monographies couvrant tous les aspects des arts visuels. La bibliothèque Champlain abrite également une exposition permanente d'art inuit (Collection Fine).

Diapositives et vidéos : surtout pour les besoins des cours d'histoire de l'art, le département a fait l'acquisition, au cours des ans, d'une collection de diapositives et de vidéos comprenant environ 5 350 diapositives (4 000 pour l'histoire générale de l'art, 800 pour la photographie, 250 pour la sculpture et 300 pour l'estampe). De plus, la bibliothèque Champlain possède une collection d'environ 2 000 diapositives pour l'histoire de l'art général et l'antiquité et environ 80 vidéos d'artistes. Le département possède trois projecteurs à diapositives.

Équipement informatique : le Département abrite un laboratoire informatique équipé de deux ordinateurs MAC, d'un numériseur et d'une imprimante (équipement récent de haute performance). On dispose également d'un projecteur multimédia et d'un téléviseur avec lecteur VHS intégré.

GAUM : bien que la Galerie d'art de l'Université de Moncton soit une entité indépendante du Département des arts visuels (la Galerie relève directement du bureau du VRER), celle-ci, grâce à une bonne collaboration avec son directeur, M. Luc Charrette, constitue une sorte de laboratoire où les étudiantes et étudiants ont non seulement l'occasion de visiter toutes les expositions et événements qui s'y tiennent, mais elles et ils ont l'occasion d'y exposer leurs travaux à la fin de leur programme d'études. La Galerie possède un certain nombre de revues d'art qui sont à la disposition du corps professoral et des étudiantes et étudiants : *ArtsAtlantic*, *Vie des Arts*, *Canadian Art*, *Border Crossing*, *Art News*, *Beaux-Arts Magazine*, *Espace (Sculpture)*, *ETC Montréal*, *Fuse Magazine*, *Inter Art Actuel*, *Black Flash*, *Esse (Arts et opinions)*, *Muse (La voix de la communauté muséale canadienne)*, *Vernissage*, *Artforum International* et *Museum*. Le Département souhaite depuis longtemps l'intégration de la Galerie dans son environnement de même que le conservateur-directeur au sein de son corps professoral.

5. La recherche-crédation en arts visuels

Il n'existe pas, au Département, un programme de recherche intégrée, chaque artiste-professeur ou artiste-professeure poursuivant une carrière professionnelle individuelle qui nourrit son enseignement.

André Lapointe : ce sculpteur et professeur de sculpture utilise différentes sortes de matériaux et favorise l'art environnemental. Son œuvre s'inspire depuis des années du milieu naturel, particulièrement celui de son enfance gaspésienne qu'il continue de raconter dans ses sculptures. Son langage s'inspire de cet univers maritime et emprunte parfois certains éléments de son rivage : sable, sel, galets, coquillages, qui nourrissent ses œuvres, influencent les formes et créent une tension entre le fabriqué et le naturel. Quand il travaille avec les arbres, la nature se représente par elle-même et il la purifie par des formes géométriques. L'arbre récupéré est réifié dans la sculpture et nous invite à le redécouvrir. Tel qu'il le dit, son activité est traditionnelle. Il pose des gestes ancestraux d'ouvriers qui modèlent la nature et tente d'élever des monuments aux phénomènes naturels. Dans ses travaux récents, la nature n'agit plus uniquement comme lieu d'inspiration, mais comme lieu de création. La photographie devient le témoin des réalisations éphémères et des éléments naturels transformés par la sculpture sont ramenés en galerie. Dernières réalisations : Automne 2004, *Effleurements*, œuvre environnementale réalisée pour la ville de Dieppe au Nouveau-Brunswick dans le cadre du projet une ville un artiste. Été 2004, *Les islomanes*, symposium de sculptures *in situ* Îles-de-la-Madeleine, Québec. Printemps 2004, exposition Marion McCain, galerie d'art Beaverbrook, Frédéricton, Nouveau-Brunswick. Hiver 2003, galerie 12, Moncton, Nouveau-Brunswick. Exposition de photographies de travaux d'art nature réalisés au Nouveau-Brunswick et au Québec à l'été et à l'automne 2002.

Marie Ulmer : céramiste, ses œuvres sont présentées au quatre coins de la province et ont été exposées en Italie, en France, en Yougoslavie, au Japon et aux États-Unis. Depuis plusieurs années, parallèlement à sa recherche sur la matière, son travail de création est axé sur les éléments d'ordre social. Elle réfléchit sur le fait qu'être céramiste, sculpteure, artiste, femme, ou être rien de spécial... où le respect ou la reconnaissance dans un milieu n'existe pas, font que ces aspects deviennent un catalyseur pour elle. Par sa dernière exposition, *J'ai vu mourir l'été, les barreaux ont des prisons*, elle dit dans un langage visuel, un malaise et un mal-être. Elle pense que la force comme artiste est de pouvoir révéler ce qui ne se dit pas, de montrer ce qui ne se voit pas, de crier ce que l'on n'entend pas, de rentrer chez-soi où personne ne rentre... de tout faire pour écouter le silence en silence... s'appartenir entièrement. La liberté de tout dire librement est une soupape qui est vitale et qui appartient à l'artiste et comme cette liberté ne peut être touchée, c'est ce qui la transporte dans ce qu'elle se propose d'exprimer dans son prochain travail. En année sabbatique au premier semestre 2005 le programme proposé est de travailler en terre sigillée. La collecte de terres est déjà débutée et cette recherche sera répartie sur plusieurs années. Elle pense effectuer une partie du travail en laboratoire vers la fin avril jusqu'au mois de juillet 2005 et parallèlement s'adonner à la création. Elle fera partie de l'exposition *In Margin* en 2005 et préparera une exposition solo pour une date ultérieure. Elle prévoit séjourner en Europe au courant de son année sabbatique afin d'y rencontrer des céramistes qui oeuvrent dans le domaine.

Francis Coutellier : peintre et photographe, l'artiste a surtout exploré récemment l'univers de l'instantané et du numérique, qui permet une correction immédiate au niveau du cadrage et de la lumière. Il a aussi délaissé le long processus approximatif du laboratoire au profit d'une méthode d'impression par jet d'encre. Il explore les extrêmes : ou l'infiniment petit ou le grand format, de couleur ou en noir et blanc manipulées par de la couleur. Toujours, le réalisme photographique subit une distorsion par l'apport d'un élément externe : la couleur du peintre, les lignes du dessinateur ou les textes de l'homme de lettre (Herménégilde Chiasson). Cela lui permet de porter un regard à la fois ludique et très contemporain sur des réalités quotidiennes que l'objectif décapant du photographe réinterprète à sa manière, bousculant les conventions et réinventant les clichés. Son œuvre picturale reprend récemment, comme une sorte de bilan, les éléments intertextes et animés qui ont émaillé son œuvre : le personnage, le bateau, la théière, le cheval. Travaux récents : *Miniatures de Barachois* (avec Herménégilde Chiasson, Galerie 12, 2002), *Relations publiques*, Galerie 12, 2003, et *L'été des mariages, alentour du 15 août*, Galerie 12, 2004.

Jacques Arseneault : son œuvre récente se caractérise par l'interférence et l'intersection de divers modes d'expression : la littérature, le dessin, la musique et l'estampe qui en est le carrefour et le véhicule. Les travaux de ce maître graveur sont empreints des marques d'une recherche intensive dans d'autres univers. La littérature (Kafka, Roussel) a été une grande source d'inspiration et elle occupe une place importante dans son œuvre. Un de ses contemporains, le poète Gérald LeBlanc, l'a inspiré pour son exposition Monotypes présentée en 1990. Plus récemment, il puise son inspiration dans une autre forme d'expression, la musique. La Banque d'art de la province du N.-B. et celle du Conseil des arts du Canada possèdent de ses œuvres.

Travaux récents : exposition d'œuvres récentes (avec Georges Blanchette) à la Galerie 12, 2003.

La production artistique des quatre professeurs permanents du Département est enrichie par celle des nombreuses professeures chargées de cours et des nombreux professeurs chargés de cours qui exposent régulièrement dans les galeries de la région et ailleurs au Canada.

6. Un énoncé de vision

Les membres du Département des arts visuels sentent bien que les programmes en arts visuels sont à la croisée des chemins. Comment peut-on s'adapter aux réalités nouvelles, par exemple les besoins changeants du domaine et les nouvelles technologies tout en tenant compte des contraintes systémiques comme la capacité limitée d'augmenter le nombre d'étudiantes et d'étudiants qui s'inscriront en arts visuels et, partant, la capacité de l'institution à soutenir nos programmes.

Les professeures et professeurs du Département sont d'avis qu'il ne faut pas tout chambarder et qu'il y a lieu de conserver les éléments indispensables d'une bonne formation en arts visuels en contexte universitaire : le dessin, la théorie et l'histoire de l'art, la peinture et la sculpture. (Autrement dit, la théorie, l'histoire, le dessin, la couleur et le 3D). Au-delà de ces disciplines fondamentales, tout est re-pensable.

Réforme du programme : il y a quelques années, les professeures et professeurs se sont entendus pour proposer une réforme des programmes du BAV et du BAVE (voir les deux propositions en annexe). Nous souhaiterions toujours soumettre ces propositions à l'appréciation des évaluateurs pour un avis. Les points saillants de la réforme seraient les suivants :

- Diminution du nombre total de crédits de 132 à 126 crédits
- Un (1) cours de moins en dessin
- Un (1) cours d'histoire de l'art en plus
- Trois (3) nouveaux cours : *Autogestion-stage-exposition*, *Art et technologie*, *Approches nouvelles en arts visuels*
- Déplacement du cours obligatoire STAT 2653 de la 3^e à la 2^e année pour le BAVE.

Mais il y a peut-être lieu d'aller plus loin dans la réforme. Peut-être faudrait-il penser à nouveau la structure des ateliers, d'une part pour adapter le nombre de crédits total (de 18 à 15) à la nouvelle répartition des charges d'enseignement. Peut-être aussi faudrait-il

songer à des regroupements stratégiques (sculpture-céramique, photographie-multimédia-cinéma, etc.) afin d'introduire ou de réintroduire d'autres disciplines. Par exemple, il y a une demande pour la communication graphique et le multimédia (Département d'informatique). On pourrait aussi penser à intégrer les deux cours de cinéma qui sont actuellement offerts par le Département d'études françaises sous des sigles LITT (littérature). Il y a par ailleurs le Collège communautaire du Nouveau Brunswick (Dieppe) qui nous a approchés pour une formation intégrée CCNB-UdeM dans le domaine du design intérieur de manière à satisfaire les exigences d'accréditation de la profession.

BAVE : 4 + 2 : actuellement, la formation en enseignement pour les arts visuels nécessite six (6) années d'études, soit quatre (4) années pour un premier baccalauréat en arts visuels orientation enseignement et deux (2) années à la Faculté des sciences de l'éducation. Durant les années 70, le baccalauréat en enseignement des arts visuels durait quatre (4) ans. La nouvelle formule est onéreuse pour les étudiantes et les étudiants qui se destinent à l'enseignement alors que la plupart des programmes en éducation exigent une scolarité de cinq (5) années. Actuellement, la musique tente de ramener son programme de formation à l'enseignement à un format de cinq (5) années. La durée des études est un facteur qui explique que la relève se fait de plus en plus rare dans le domaine de l'enseignement de l'art. On souhaite que la présente évaluation indique des pistes à privilégier afin de ramener à cinq années le temps requis pour la formation en arts visuels pour l'enseignement. Les écoles publiques ont un criant besoin d'enseignantes et d'enseignants dans ces disciplines.

Intégration professorale : de manière à augmenter la masse critique du Département des arts visuels et aussi pour mieux coordonner les activités qui relèveraient normalement d'un département des arts visuels, il faudrait que les évaluateurs et évaluatrices se prononcent sur l'opportunité d'intégrer le corps professoral du Département des arts visuels le poste de didacticien ou didacticienne en arts visuels actuellement rattaché à la Faculté des sciences de l'éducation de même que le poste de directeur ou directrice de la Galerie d'art de l'Université de Moncton.

7. Campus d'Edmundston

Demander un document s'il y a lieu.

8. Le mot de la fin

Nous avons ouvert ce rapport d'auto-évaluation sur une citation du plus illustre membre du Département des arts visuels, M. Herménégilde Chiasson, professeur d'histoire de l'art et Lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick. Nous lui laissons également le mot de la fin en empruntant l'allocution qu'il a prononcée à l'occasion de l'exposition des finissants et finissantes de la promotion 2002. Qu'il trouve ici l'expression de notre gratitude pour tout ce qu'il a fait pour notre département. Et puissent les intervenantes et intervenants dans ce dossier de l'évaluation de nos activités et de nos programmes se laisser éclairer dans les décisions importantes qu'ils et elles auront à prendre, par cet apologie de la fonction ARTISTE.

Être artiste

Discours prononcé par Herménégilde Chiasson à la Galerie d'art de l'Université de Moncton lors de l'ouverture de l'exposition des finissants et des finissantes 2002.

Être artiste c'est s'apercevoir à un moment donné que le monde n'est peut-être pas de la bonne couleur ou qu'il n'a pas la forme qu'il devrait avoir et qu'il faudrait, c'est certain, en proposer une autre version plus belle, plus calme, plus silencieuse et assurément plus tolérable.

Être artiste c'est donc vouloir changer le monde pour qu'il nous ressemble un peu mieux, pour qu'il soit surprenant, différent, nouveau mais pour qu'il soit aussi plus près de nous, pour qu'on s'en souvienne et pour dire aux autres comment nous l'avons vu, comment nous aimerions le voir et surtout travailler à faire en sorte que les autres puissent aussi le voir un peu comme nous l'avons vu, un peu comme nous aimerions qu'il soit.

Être artiste c'est nouveau, ici, et c'est toujours nouveau partout parce que le monde s'ennuie et qu'il lui faut des artistes sinon le monde serait gris et fade et c'est pour ça que le monde a besoin de nous, pour se redire, se refaire et trouver le moyen de se montrer aux autres pour qu'eux aussi puissent le voir à travers nos yeux et nos gestes.

Être artiste c'est avoir le courage de s'inventer un monde à soi et faire en sorte qu'on puisse le donner aux autres avec générosité sans savoir si ce qu'on fait intéressera quelqu'un, sans savoir si quelque part, un jour, une autre voix, un autre regard viendra vers nous pour nous dire que le monde ressemble à celui qu'on a imaginé, à celui qu'on a peint, imprimé, sculpté, photographié, modelé ou dessiné.

Être artiste c'est un travail à plein temps, c'est un travail pour la vie, c'est un travail qui se fait avec acharnement, c'est un métier important et c'est un métier dangereux parce que nous avons les moyens de parler le langage des émotions, c'est une très grande responsabilité puisque nous avons les moyens de dire et de voir ce que les autres ne peuvent pas dire ou voir, ce qu'ils ont oublié, distraits dans le trafic de la

vie quotidienne à un point tel que l'on finit par ne plus remarquer la couleur ou la forme des choses.

Être artiste c'est vouloir sauver le monde, c'est le prendre de ceux qui nous ont précédés pour le redonner à ceux qui nous suivent, parce que l'avenir ressemblera aux estampes, aux photos, aux peintures, aux sculptures et aux dessins que nous en aurons laissé et lorsque beaucoup plus tard l'on voudra connaître la couleur, la consistance ou la texture de nos rêves, de nos peines et de nos idées actuelles, ce qui nous a maintenus sur la terre à un moment donné, ce qui nous a fait rêvé, ce sera à nous que l'on fera appel, ce sera à nous de dire notre version de l'histoire.

Être artiste c'est faire de la magie, c'est faire croire aux autres que la réalité pourrait ressembler aux rêves que nous leur proposons, c'est faire apparaître des merveilles et c'est pour ça que nous vous souhaitons une vie merveilleuse, une vie inspirée où vous allez être pour longtemps des artistes.

Annexe A : Mandat

LISTE DE QUESTIONS POUR UN MANDAT D'ÉVALUATION

Département des arts visuels Mandat de l'évaluation externe

1. Équilibre entre formation professionnelle et formation générale

- 1.1 Dans les programmes actuels (BAV et BAVE), y a-t-il trop, suffisamment ou pas assez de cours portant le sigle ARVI ?
- 1.2 Dans les programmes actuels (BAV et BAVE), y a-t-il trop, suffisamment ou pas assez de cours ne portant pas le sigle ARVI ?
- 1.3 Dans les programmes révisés (BAV et BAVE), y a-t-il trop, suffisamment ou pas assez de cours portant le sigle ARVI ?
- 1.4 Dans les programmes révisés (BAV et BAVE), y a-t-il trop, suffisamment ou pas assez de cours ne portant pas le sigle ARVI ?

2. Nombre de cours

- 2.1 Dans les programmes actuels (BAV et BAVE), y a-t-il trop, suffisamment ou pas assez de cours d'atelier ?
- 2.2 Dans les programmes actuels (BAV et BAVE), y a-t-il trop, suffisamment ou pas assez de cours d'histoire de l'art ?
- 2.3 Dans les programmes actuels (BAV et BAVE), y a-t-il trop, suffisamment ou pas assez de cours au choix ?
- 2.4 Y a-t-il équilibre entre le nombre de cours d'atelier, de cours d'histoire de l'art et de cours au choix ?
- 2.5 Les cours d'histoire de l'art doivent-ils garder le sigle ARVI ou devraient-ils porter le sigle _ _ _ _ ?

3. Français

- 3.1 Combien de cours de français devraient-ils être obligatoires dans le programme du BAV ?
- 3.2 Combien de cours de français devraient-ils être obligatoires dans le programme du BAVE ?
- 3.3 Quelle place la formation linguistique doit-elle occuper dans la formation artistique?

4. Nouveaux cours pour le BAV

- 4.1 Dans le programme actuel du BAV, y a-t-il trop, suffisamment ou pas assez de cours de dessin ?
- 4.2 Dans les programmes actuels (BAV et BAVE), y a-t-il trop, suffisamment ou pas assez de cours d'histoire et de théorie de l'art ?

- 4.3 Le département devrait-il offrir un cours sur la démarche créative (3 crédits) ?
- 4.4 Existe-t-il des cours superflus qui devraient être remplacés par d'autres qui n'existent pas actuellement ?
- 4.5 Le département devrait-il ajouter à son programme une nouvelle discipline portant sur le multimédia? (traitement d'images informatiques, animation et vidéo numérique, etc.
- 4.6 Le département devrait-il offrir un ou plusieurs cours en multimédia? (traitement d'images numériques, animation et vidéo numériques, etc.)

5. Professeurs et professeures

- 5.1 Le département devrait-il compter davantage de professeurs et de professeures?
- 5.2 Le niveau de qualité du corps professoral en matière de création, de recherche et de services à la collectivité est-il adéquat?

6. Étudiants et étudiantes

- 6.1 Les conditions d'admission de l'Université et du département sont-elles suffisantes ?

7. Campus d'Edmundston

- 7.1 Combien d'années du BAV et du BAVE ce Centre devrait-il offrir ?
- 7.2 Y aurait-il lieu que ce Centre se spécialise et n'offre qu'une discipline ou deux en arts visuels ?